

Classe de montagne 2019

Voici quelques précisions concernant notre classe de découvertes :

Les bagages :

Chaque enfant doit prévoir :

- Une valise (ou sac à roulettes) :
 - o Le plus pratique est de prévoir à l'intérieur un petit sachet plastique par jour (du mardi au vendredi) avec les sous-vêtements prévus.
 - o Carnet de santé sous enveloppe en cas de besoin.
 - o Les enfants prenant un appareil photo devront le laisser dans la valise lors de trajet.
- Un petit sac à dos mis également dans la soute et sorti lors des arrêts avec :
 - o Une petite collation pour le matin,
 - o Un pique-nique pour le midi.
- Un autre petit sac (pouvant être un sac plastique) pour le car avec :
 - o Le doudou si besoin et de petits jeux ou livre pour passer le temps pendant le transport.

Attention, les enfants ne doivent pas prendre de tablette, de console, téléphone... mais chacun peut prendre un petit jeu de société (pour jouer à plusieurs).

Pour les enfants malades dans le car, il est possible de leur donner des médicaments avant le départ, et n'hésitez pas à venir vers nous pour le retour.

Médicaments :

- Si vos enfants sont sous traitement, il est nécessaire de nous fournir l'ordonnance et une décharge parentale nous autorisant à leur donner. Vous devez également nous confier les médicaments avant le départ (ne pas les laisser aux enfants ou dans la valise).
- Merci de penser également à vérifier la tête de vos enfants et à éventuellement faire un shampoing préventif anti-poux avant le départ.

Les accompagnateurs :

- Mme Germain, Mme Richard, Mme Vacheresse, M. Prola (les enseignants), Mme Mistral, Mme Diependaele (parent d'élèves, ses enfants étant dans d'autres classes).

Autorisation - droit à l'image et chaîne téléphonique (pour le retour, en cas de changement d'horaire).

En plus du droit à l'image du début d'année, nous vous demandons de signer l'autorisation complémentaire ci-dessous, afin de pouvoir réaliser un souvenir pour votre enfant :

Monsieur, Madame

Responsable de l'enfant :

en classe de

confirmons l'autorisation du droit à l'image par le groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc, incluant l'usage des photos et des vidéos de la classe de montagne du 28 janvier au 1^{er} février 2019, pour des expositions ou réalisations de plaquettes, de montages vidéo, impressions sur tous supports (numériques ou papiers). Nous autorisons également la distribution de ceux-ci aux parents des élèves participants à cette classe de découvertes.

Nous autorisons également la communication du numéro de téléphone suivant à un autre parent pour la mise en place de la chaîne téléphonique. (Si vous le souhaitez, vous pouvez nous proposer le nom d'autres parents de la classe que vous pourriez contacter hors de cette chaîne).

- - -
Ajouter la mention - «lu et approuvé ».